

Image not found or type unknown



Il me fait du chantage sexuel

Par **Czernik**, le **21/08/2021** à **00:12**

Bonjour,

Une ex-relation ne veut pas supprimer des photos personnelles que je lui avais envoyées. Il dit qu'il les adore et qu'ils ne les supprimera uniquement si je couche avec lui. Tout ça, dit d'une façon tellement vulgaire que j'en suis choquée. Ai-je le droit de recourir à la justice dans cette situation ?

Aidez- moi s'il vous plaît.

Merci.

Par **Marck_ESP**, le **21/08/2021** à **08:04**

Bonjour

Il faut être le plus clair et objectif possible et que 3 choses soient réunies, un moyen, un but et un coupable et que vous disposiez de preuves à communiquer.

Antho**n**<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/conditions-sanctions-chantage-selon-code-6865.htm>

Par **P.M.**, le **21/08/2021** à **08:46**

Bonjour,

Même si votre ex-relation vous disait qu'il supprime les photos, vous ne pourriez en avoir la certitude...

C'est essentiellement l'usage qu'il en ferait qui pourrait vous permettre de recourir à la Justice...

Par **Marck_ESP**, le **21/08/2021** à **09:07**

Nous sommes bien d'accord PM, mais le chantage est aussi punissable si l'on dispose d'éléments suffisants sur lesquels s'appuyer.

Ensuite, s'il y a usage, le délit devient autre.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/droit-image-personne-fondements-sanctions-3904>

Par **P.M.**, le **21/08/2021** à **09:46**

Quand je lis "Il dit qu'il les adore et qu'ils ne les supprimera uniquement si je couche avec lui.", cela ne me semble pas une preuve à moins d'avoir enregistré les paroles, ce qui ne nous est pas indiqué...

Nous sommes d'accord que l'usage qui en est fait peut, comme je l'ai indiqué, être un délit...

Par **Marck_ESP**, le **21/08/2021** à **11:10**

Ce qu'il dit est peut-être écrit ...
Czernik, qu'en est-il ?